

Premier sourire du printemps

Tandis qu'à leurs oeuvres perverses
Les hommes courent haletants,
Mars qui rit, malgré les averses,
Prépare en secret le printemps.

Pour les petites pâquerettes,
Sournoisement lorsque tout dort,
Il repasse des collerettes
Et cisèle des boutons d'or.

Dans le verger et dans la vigne,
Il s'en va, furtif perruquier,
Avec une houppe de cygne,
Poudrer à frimas l'amandier.

La nature au lit se repose ;
Lui descend au jardin désert,
Et lace les boutons de rose
Dans leur corset de velours vert.

Tout en composant des solfèges,
Qu'aux merles il siffle à mi-voix,
Il sème aux prés les perce-neiges
Et les violettes aux bois.

Sur le cresson de la fontaine
Où le cerf boit, l'oreille au guet,
De sa main cachée il égrène
Les grelots d'argent du muguet.

Sous l'herbe, pour que tu la cueilles,
Il met la fraise au teint vermeil,
Et te tresse un chapeau de feuilles
Pour te garantir du soleil.

Puis, lorsque sa besogne est faite,
Et que son règne va finir,
Au seuil d'avril tournant la tête,
Il dit : « Printemps, tu peux venir ! »

Théophile Gautier



Alain Rimet et toute l'équipe municipale

Sommaire



- Conseil municipal
- Bibliothèque
- Élections départementales
- TAP



- Ressources humaines
- CCAS
- Espace Aragon
- Aides sociales



- Parc Naturel Régional
- Infos associations
- Concordia
- PLU



Brèves éducation

Plateau sportif : la météo nous a contraint à reporter les travaux du plateau sportif, situé derrière le presbytère. La réfection vient d'avoir lieu cette semaine.

Préau : les premières études pour la rénovation du préau de la cour d'école et l'accès aux personnes à mobilité réduite vont débiter prochainement.

Les travaux, s'ils sont votés par le conseil municipal, devraient débiter au cours de l'été 2016.

Cantine : si vous avez des doutes sur le maintien du service de cantine (en raison par exemple de la météo), merci d'appeler la mairie qui diffusera les informations adéquates.

Portes des salles de classe : elles ont été repeintes pendant les vacances de février, selon les vœux des enseignantes

Arrêts de bus : des panneaux signalétiques ont été posés. Les zébras vont suivre...

MJC

Les ADOS font leur THÉÂTRE !

Pour la 4ème année consécutive, l'atelier théâtre a rassemblé 16 ados de 7 à 17 ans pendant la semaine de vacance du 9 février. Essentiellement tournée vers les techniques d'improvisation, à partir de thèmes, personnages et situations diverses en petit groupe ou individuellement, l'approche pédagogique a permis aux jeunes de mieux se situer dans l'espace et par rapport aux autres. Le vendredi soir, deux représentations de 45 minutes

ont accueilli environ 70 personnes : amis, parents et quelques curieux. Ces représentations ont mis en évidence l'aspect éducatif du travail effectué par la manière dont les jeunes ont su s'exprimer dans une suite de saynètes traitant des problématiques de la société : l'intergénérationnel, la diversité humaine, le vieillissement, le traitement médical, la médiatisation...

Les jeunes souhaitent la reconduction de cette animation qui leur apporte beaucoup : « ...une des meilleures expériences de ma vie, depuis le début. Le théâtre est peu à peu devenu une passion... » ; « ...On y apprend à croire ce que l'on joue... ».

Un grand Merci à l'équipe de bénévoles de la MJC, et à Bruno Jacovella de la compagnie « les Improstars » et Marie Lemoine pour leur encadrement.



CCAS

Le 6 décembre dernier, le Comité Communal d'Action Sociale de Sainte Agnès a réuni les anciens de la commune pour un goûter festif à l'occasion des fêtes de fin d'année.



60 personnes se sont retrouvées au restaurant scolaire et ont évoqué les bons moments. L'équipe d'accordéonistes des « Piccolos Tango » a animé musicalement cet après midi et chacun a pu chanter ou fredonner des airs connus de tous. Un moment de détente dans la bonne humeur générale.

Le CCAS a offert à chaque participant un colis de produits locaux pour contribuer aux moments festifs de Noël et de la nouvelle année. Les membres du CCAS ont rendu visite aux anciens qui n'ont pu se déplacer pour leur remettre leur colis.

Un grand merci à tous pour l'organisation de cette fête.

Conseils municipaux

5 novembre 2014

- Suite au départ de 4 personnes à la Trésorerie de Domène, demande auprès des services de l'état pour un renfort et un redéploiement des ressources humaines.
- Subventions aux associations pour 2014 : Sapeurs Pompiers 93 €, Secours en montagne PGHM 100 €, APESAM 300 €, Coopérative Scolaire de Sainte Agnès 1653,67 €, de Saint Mury 1053,33 €, MJC 800 €.
- Prise de compétence par la Com'Com de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations et abattoirs.
- Remboursement de prêt.
- Vote du budget modificatif 2014.
- Signalisation routière : Mise en place de sens préférentiels de circulation par des panneaux et par un rétrécissement visuel de la chaussée par des lignes au sol à La Ville, au Mollard et à Montgouyard.
- Remise gracieuse sur le loyer d'un logement communal.

10 décembre 2014

- Prise de compétence par la Com'Com' sur les réseaux de communication électronique et activités périscolaires.
- Alain Rimet désigné représentant eau et assainissement à la Com'Com'.
- Convention d'adhésion à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise notamment pour une assistance sur l'élaboration des documents d'urbanisme.
- Destination des coupes de bois : Vente groupée de 574 m³ de résineux et régie directe avec ATDO de 120 m³ de chablis.
- Demande de subvention pour la réfection de la toiture de la maison communale du Grand Joly par Reynaud Charpente pour un montant de 32000 €.
- Demande d'aide pour la réfection du chemin menant à l'alpage des Jarlons jusqu'à hauteur de la Tona prévu pour 2015. Montant 4396 € HT dont 40 % à la charge de la commune avec l'assistance technique de la Fédération des Alpagnes de l'Isère.
- Attribution des indemnités pour le comptable de la commune (376 €/an).

Élections départementales des 22 et 29 mars

De nouvelles règles s'appliquent pour ce scrutin. Les conseils généraux et les conseillers généraux seront dénommés respectivement conseils départementaux et conseillers départementaux.

Ces élections auront lieu dans le cadre de la nouvelle carte cantonale dont les limites ont fait l'objet d'une révision générale entre mars 2013 et février 2014.

En 2015, le département passe de 58 à 29 cantons,

Ce redécoupage répond aux exigences de la loi du 17 mai 2013 qui vise à :

- Corriger les inégalités démographiques entre les cantons ;
- Instaurer la parité homme-femme au sein de l'assemblée départementale.

Sainte Agnès fait partie du canton du moyen Grésivaudan

- Augmentation de la cotisation d'assurance sur les risques financiers liés au régime de protection sociale.
- Demande de subvention pour la réfection du chemin des Rivières et du chemin Roland pour un montant de 14865 €.
- Demande de subventions pour la construction d'un abris à sel de déneigement.

4 février 2015

- Concordia interviendra cette année sur la réfection de la façade du Grand Joly.
- Lancement des procédures de prise de contact avec les bureaux d'étude en vue de l'établissement d'un PLU
- Diminution de 10% du temps de travail de Mme Odette Bellet-Gurlet
- Réorganisation du planning de travail d'un employé.
- Sélection du cabinet d'architecte Intervalle Architecture/ Mme Ramos (parmi 4 cabinets) pour l'agrandissement du préau de l'école et l'accessibilité. Tranche ferme acceptée (env. 4000 €) pour le lancement d'une étude détaillée du projet.
- Remboursement anticipé de prêt (37710 €) effectif au 1er avril.

Affaires judiciaires

- Plainte au pénal à l'encontre de l'ancien maire M. Blanc Coquant pour prise illégale d'intérêt sur les microcentrales.



Les dossiers sont consultables en mairie.

- Plainte pour disparition/vol du moteur de la pico-centrale de Claffey.
- Gestion de la forêt : don de bois à M. Gourmelen sans délibération.
- Plainte à l'encontre de la mairie sur le dossier d'urbanisme de la colonie du col des Mouilles : recherche de solutions à l'amiable.

qui comprend les communes suivantes : Bernin, La Combe de Lancey, Crolles, Laval, Lumbin, Revel, Sainte Agnès, Saint Bernard du Touvet, Saint Hilaire, Saint Ismier, Saint Jean le Vieux, Saint Mury Monteymond, Saint Nazaire les Eymes, Saint Pancrass, La Terrasse, Le Versoud, Villard Bonnot.

Les conseillers départementaux seront ainsi élus dans les 2 054 nouveaux cantons issus de cette réforme pour une durée de 6 ans.

Après ces informations sur ce nouveau scrutin, le conseil municipal forme le vœu que la participation de chacun soit aussi forte que lors des deux dernières élections, municipales et européennes. Pour ces élections la commune a été récompensée par des « Marianne du civisme » décernées par l'association des maires de l'Isère. Nous avons eu le meilleur taux de participation pour les communes de notre strate, soit de 251 à 500 inscrits.

Nous vous attendons tous les 22 et 29 mars au bureau de vote installé dans le restaurant scolaire.

Plan Local d'Urbanisme

La loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) prévoit que notre POS (Plan d'Occupation des Sols) devient caduc au 31 décembre 2015. Au-delà de cette date, c'est le Règlement National d'Urbanisme qui régit le droit des sols sans aucune règle locale ni considération environnementale liée à notre géographie particulière.

Le conseil municipal a voté la procédure de lancement d'un Plan Local d'Urbanisme. Ce document comporte notamment un Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui sous-tendra toute la politique d'aménagement de notre commune sur le long terme. Avec la dilution progressive des prérogatives communales au profit des Communautés de Communes, le PLU est essentiel pour conserver un outils de décision local en termes d'urbanisme et d'aménagement.

Le document doit également comporter

- Un règlement environnemental et d'urbanisme sous la forme de 16 articles.
- Une carte de zonage dessinant les zones naturelles, agricoles et urbaines.
- Des orientations d'aménagement plus précises de certains secteurs.

Il s'appuie par ailleurs sur un Plan de Prévention des Risques Naturels et un schéma directeur d'eau potable et d'assainissement. Le coût pour la commune est d'environ 50000 € subventionné à 40%.

C'est un grand chantier que nous ouvrons pour la projection de notre commune vers le futur. Chacun de vous pourra participer à l'élaboration de ce PLU au cours des différentes phases du processus qui devrait durer 3 ans environ.

Ressources Humaines

Au cours de ce premier trimestre 2015 nous avons achevé la mise en place d'un véritable système de gestion des ressources humaines au sein de la mairie. En effet, rien n'existait jusqu'ici et l'organisation précédente, essentiellement orale et basée sur une hiérarchie individuelle, ne pouvait bien évidemment plus fonctionner avec la nouvelle équipe municipale.

Une réorganisation était nécessaire. Nous avons travaillé depuis 6 mois à la création de fiches de poste (en concertation avec les employés), à la mise en place d'un régime indemnitaire clair et équitable (en collaboration avec le centre de gestion des communes de l'Isère) ainsi que d'un règlement intérieur. Nous avons demandé à ce que l'ensemble de ces documents fassent l'objet d'une validation par le comité technique de la fonction publique territoriale afin de s'assurer de leur pertinence et légalité.

La gestion des employés n'est pas facilitée par le contexte actuel et des points de frottement se font sentir encore aujourd'hui.

Nous souhaitons avant tout que chaque salarié trouve sa place dans un cadre défini et concerté, qu'il voit ses perspectives d'évolution, de formation, et participe à l'amélioration de l'organisation.

Au quotidien, les ressources humaines s'attellent à plusieurs tâches que l'on pourrait regrouper selon 4 grands axes : le recrutement des salariés, la rémunération du personnel, la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences et l'amélioration des conditions de travail. Des ressources humaines découlent de véritables enjeux, à savoir, faire en sorte que l'organisation dispose du personnel nécessaire à son fonctionnement et que ce personnel fasse de son mieux pour améliorer le fonctionnement de l'organisation, tout en s'épanouissant.

La commission employés mise en place en début de mandat est constituée de Monsieur le Maire Alain Rimet, Anne Delaballe (en charge de la commission), Jean-claude Porcheron, Isabelle Paillares et François Soulier. C'est J.-C. Porcheron qui travaille en direct avec les services techniques afin d'organiser de façon quasi-journalière les tâches que ces derniers ont à effectuer sur la commune. C'est à ce dernier que nous vous demandons de vous adresser en priorité pour toute requête.



Premier bilan des TAP

Temps d'Activités Péri-scolaires

Courant janvier, les animatrices, enseignantes et adjoints municipaux se sont réunis afin de dresser un premier bilan des nouveaux rythmes scolaires.

Si l'organisation des rythmes à Ste Agnès semble convenir, quoique lourde à gérer pour Roselyne qui est chargée d'en assurer la coordination, les professionnels de l'éducation dressent un premier bilan mitigé de ses effets sur le comportement des enfants. Nous attendrons le retour d'information des parents afin de tirer des enseignements plus précis de la réforme. Il n'est pas exclu, à ce stade, de revoir complètement le déroulement de la semaine l'année prochaine et de regrouper sur une demi journée, si la DASEN nous y autorise, les temps d'activités péri scolaires.

En attendant, merci aux parents d'inscrire leurs enfants dans la durée afin de faciliter la progression pédagogique des élèves.

Enfin, nous avons décidé d'être plus stricts dans l'application des règles relatives à la discipline (lettre envoyée aux parents en cas de comportement perturbateur puis exclusion temporaire si récidive). Il s'avère en effet que nos enfants sont assez agités (éléments de comparaison avec Froges et Laval) et que nous ne pouvons laisser perdurer une telle situation.

L'étude de besoins concernant les mercredis après-midi n'a donné lieu à aucune demande des parents parvenue en Mairie. En conséquence, nous relancerons cette enquête avant l'été pour la rentrée de septembre 2015.

Accompagnateur scolaire

Cette année, quelques familles d'enfants de plus de 5 ans se sont émues de devoir payer une participation financière (25 € à l'année) pour l'accompagnateur du bus de ramassage scolaire. Ces plaintes sont l'occasion de réaffirmer dans ces colonnes les règles inhérentes à cette situation.

L'accompagnateur dans le bus scolaire est une obligation imposée par la communauté de communes pour permettre la surveillance des enfants de moins de 5 ans lors du transport. La municipalité doit donc se conformer à cette exigence.

A Ste Agnès, toutes les familles dont les enfants sont scolarisés et qui ont formulé la demande d'une carte de transport (que les enfants utilisent le bus ou non) doivent contribuer aux frais engendrés par cet accompagnateur (15 centimes d'€ par jour et par élève). En conséquence, même les familles dont les enfants sont âgés de plus de 5 ans doivent payer alors que l'obligation de l'accompagnateur ne leur incombe pas.

Nous souhaitons rappeler que cette situation n'est pas nouvelle et perdure depuis 1996, date d'une délibération du conseil municipal qui a officialisé cette disposition.



Après re-considération des éléments du dossier, nous avons décidé de ne pas modifier cette organisation. En effet, nous jugeons que la demande d'une participation financière de toutes les familles, quel que soit l'âge des enfants, est une forme de solidarité à l'égard de celles dont les petits ont moins de 5 ans (et qui ne pourraient assumer seules la charge financière que cela représente). En outre, les familles des « grands » ont elles mêmes bénéficié de cette solidarité lorsque leurs enfants étaient plus jeunes. Nul ne doit donc se soustraire à ses obligations en la matière.

Nous avons étudié également la possibilité de prendre en charge la somme par la commune (environ 1000€ à l'année), et donc par la collectivité toute entière, mais le montant relativement important dans un contexte de finances fragiles nous en a dissuadé.

En fin de compte, la seule possibilité pour ne pas s'acquitter de cette contribution financière serait de ne pas prendre de carte de transport scolaire si cela s'avère inutile pour les parents (ce qui permettrait en outre de mieux dimensionner les bus aux réels besoins)

En souhaitant que ces précisions répondront aux questions que vous vous posez.

Bibliothèque Municipale



Bonne nouvelle pour les lecteurs, nous sommes ouverts désormais le **samedi de 10h30 à 12h30**.

Rappel : le renouvellement de l'adhésion à la bibliothèque doit être acquitté au plus tard le 1er mars de chaque année. Pensez à vous munir d'un chèque de 12€ pour emprunter des ouvrages à partir de cette date.

De nouveaux ouvrages sont venus remplir nos étagères pour toutes les tranches d'âge. Un renouvellement est fait régulièrement auprès de la Bibliothèque Départementale (maintenant Service de Lecture Public de l'Isère, SLPI) et de la Médiathèque de Crolles (MTR), et nous procédons à des achats 2 fois par an.

Les élèves de l'école de Ste Agnès nous ont confié certaines de leurs réalisations fabriquées avec Roselyne aux Activités Périscolaires, ainsi que 5 romans écrits par les CM1 et les CM2 au cours d'un projet pédagogique, venez les lire à la Bibliothèque !

Et toujours des **animations** pour rapprocher les gens et partager ensemble des moments de convivialité :

- Le 14 mars une soirée 14 /18 (voir ci-contre).
- La **sortie au Musée A. Bergès** aura lieu le samedi 6 juin avec visite guidée de 14h30 à 15h30 de l'exposition « **D'une vallée à une autre, le Grésivaudan en 1968** ». Inscriptions ouvertes à la Bibliothèque. Attention ! Le nombre de places est limité à 24.

Un jeu de « reconnaissance » en lien avec l'exposition, est à vous attendre à la Bibliothèque jusqu'à fin avril.

- Le samedi 4 juillet (15h) un **atelier de lecture aux enfants**, animé par Suzanne ROSSET BOULON sera proposé aux parents et aux grands-parents intéressés : inscriptions à la Bibliothèque.

- **Avis aux Cinéphiles** : Le Service de Lecture Public de l'Isère en partenariat avec la Cinémathèque de Grenoble,

proposent aux bibliothèques du département un projet autour du cinéma : projections dans les bibliothèques, stage de formation, participation au festival du court-métrage, animation.....

Les amateurs peuvent se faire connaître auprès de la bibliothèque de Ste Agnès.

A bientôt, l'équipe des bénévoles.

Nouvelle adresse : biblio.sainteagnes@gmail.com



Samedi 14 mars, la bibliothèque et la MJC de Sainte Agnès / Saint Mury organisaient, ensemble, une soirée conférence et cinéma dédiée à la guerre de 14-18. Cette soirée faisait suite aux commémorations du Centenaire.

La soirée a débuté par une conférence de Mme Florence Cleirec, qui travaille avec le réseau des bibliothèques de l'Isère. Devant une assemblée très nombreuse, toutes générations confondues (et même des visiteurs de la vallée), elle a montré de quelle façon la guerre de 14-18 a bouleversé les modes de vie et les mentalités, sur le front mais aussi à l'arrière. Après un buffet «participatif», le film «Joyeux Noël», de Christian Carion, a été diffusé. Il montre l'humanité et le courage des soldats allemands, écossais et français qui ont fraternisé le jour de Noël 1914.

Les participants ont aussi pu consulter de nombreux ouvrages de photographies, des romans disponibles à la bibliothèque, des lettres de poilus prêtées par des habitants de la commune, et voir de vrais fusils et un uniforme de la guerre. Une belle soirée, très animée, qui donne envie de mener d'autres projets semblables !



L'Association de l'Espace Aragon a besoin de votre soutien !

C'est elle qui, depuis plusieurs décennies, **chapeautait l'établissement Espace Aragon**. C'est elle qui acheta le projecteur qui permit d'inaugurer une salle de cinéma à Villard-Bonnot.

Désormais, l'établissement Espace Aragon est **géré par la Communauté de Communes** du Grésivaudan. Une **nouvelle convention** a donc été signée entre la Com' Com' et l'Association de l'Espace Aragon. Sa mission se concentre sur la **médiation culturelle et l'animation de la vie culturelle**.

L'Association de l'Espace Aragon, déjà sollicitée par les pouvoirs publics et le milieu associatif, pourra être amenée à rayonner plus largement dans la vallée du Grésivaudan, à collaborer avec d'autres lieux, d'autres partenaires, d'autres associations, comme elle a but non lucratif. Elle a renouvelé son affiliation au réseau des MJC.

Dans un esprit **citoyen participatif**, l'association représente les usagers de l'Espace Aragon. Grâce à elle, le public peut **influer sur le choix** des activités culturelles proposées.

Lieu de **recueil d'opinions**, de prise de **parole**, de **suggestions**, l'association agit grâce à trois commissions culturelles mensuelles, étroitement associées à l'élaboration de la **programmation des films, des spectacles, des expositions et des animations locales**.

L'Association est constituée de bénévoles, qui, aux côtés des permanents, apportent une vision complémentaire, proposent et engagent des projets pour répondre aux attentes du public, dans l'espoir que ces initiatives seront pérennisées par la Communauté de communes.



L'Association de l'Espace Aragon a besoin d'être confortée dans ses actions par des adhérents nombreux. Il faut qu'elle soit indépendante, forte, pour être entendue et bénéficier de subventions des pouvoirs publics à la mesure de ses ambitions.

Pour 9€ ou 12€, vous pouvez **soutenir l'association en prenant une carte annuelle d'adhérent**. Vous pourrez ainsi obtenir des réductions, suivre les coups de cœur de l'Association figurant au programme mensuel, venir aux rencontres conviviales, aux animations organisées par l'Association (vernissages, sorties, voyages culturels, bric à brac culturel, pique-nique, café-ciné du dimanche matin, projections de films du patrimoine commentés, etc...)

Vous pouvez aussi aider à **organiser** ou à **encadrer** des animations, **contribuer** au travail de communication, envisager de participer peu à peu au travail des commissions ou du CA.

Soutenez à votre manière l'Association de l'Espace Aragon, pour faire vôtre la vie culturelle locale !

Les bénévoles de l'Association de l'Espace Aragon



Accueil de Concordia cet été

Concordia est une association qui organise des chantiers internationaux pour de jeunes adultes. Ces jeunes, de toutes nationalités, s'inscrivent sur un projet dans une démarche d'échange culturel, local et international autour d'un travail avec un apprentissage informel. Ces jeunes vivent une expérience citoyenne pour une société plus démocratique, solidaire et participative.



Cette année, Sainte Agnès accueillera pour la 20e fois cette association. Les dates retenues sont du 10 au 31 juillet 2015.

Nous avons rencontré, le 16 décembre dernier, le responsable régional et un responsable national de cette association pour échanger et proposer un chantier. La réfection d'une façade-décapage et jointoiment des pierres-de la Grande Maison de la Perrière a été retenue. Avec la réfection de la toiture au printemps, ce travail participe à la volonté de réhabilitation de cette maison patrimoniale typique du Balcon de Belledonne.

Ces jeunes auront aussi à organiser collectivement leurs règles de vie pendant leur séjour pour atteindre les objectifs fixés. Pour ce faire le groupe d'une quinzaine de jeunes sera encadré par un animateur « vie de groupe » et un animateur technique. L'intendance est assurée par le groupe. Ils travaillent entre 25 à 30 heures par semaine et le reste du temps est consacré à la découverte de la région et aux rencontres avec la population. Ils seront logés sous tentes au Grand Joly en utilisant le rez de chaussée de la grande maison pour la cuisine et les sanitaires. Un aménagement des lieux sera fait pour des conditions d'accueil décentes.

Le coût de l'accueil du groupe est d'environ 5000€, auquel il faut rajouter le coût technique du chantier (location échafaudage + petits matériels de protection individuelle +matériaux) d'environ 4500€. Les employés communaux seront aussi sollicités.

Quelques jeunes de Sainte Agnès peuvent participer à ce chantier, n'hésitez pas à contacter François Soulier en mairie, dès maintenant, pour connaître les conditions précises.

Par ailleurs des rencontres avec la population, des sorties (en montagne ou de découverte de la région) seront organisées et chacun pourra être acteur de cet accueil pour accompagner et

programmer qui va être bâti, pour un accueil convivial qui favorisera l'intégration et les relations avec ces jeunes volontaires. Nous savons que les habitants de Sainte Agnès sauront se mobiliser pour accueillir ces jeunes internationaux et partager des moments de convivialité.

Quelles aides sociales ?

La commission lien social a pris connaissance des différentes aides possibles qui peuvent se classer en aides :

- Pour les personnes en précarité (chômeurs, minimums sociaux,...).
- Pour les personnes âgées.
- Pour les jeunes en perte de repères.

Nous n'avons pas d'assistante sociale sur la commune et le lieu d'accueil pour notre commune est le centre medico social de Bernin. Le secrétariat de mairie ou les élus de la commission lien social peuvent vous aider dans votre recherche de l'aide la plus judicieuse et vous orienter vers le service compétent. Par ailleurs nous avons en mairie des brochures fournies par diverses associations à votre disposition.

Outre les aides classiques, nous vous informons d'aides portées à notre connaissance en mairie ou suite à des réunions d'informations auxquelles vos élus ont participé :

- La Corta - Coordination territoriale autonomie du Grésivaudan avec le soutien du conseil général, organise des aides dans de nombreux domaines en direction des jeunes, des couples, des personnes âgées et des handicapés. Un accueil mensuel des aidants est réalisé avec un thème précis.

Renseignements auprès du service autonomie 04 56 58 16 41

- Le réseau Alertes 38 regroupe différents acteurs du secteur gérontologique : des associations d'aide à domicile, des confédérations syndicales de retraités, d'associations de personnes âgées, d'établissements pour personnes âgées (EHPAD), d'associations de résidents, de CCAS, le conseil général. Il œuvre principalement dans 3 domaines : Habitat, Transport et Lutte contre l'isolement

Il existe une commission territoriale du Grésivaudan de ce réseau soutenue par la communauté de communes du Grésivaudan.

tel 04 76 24 08 63 www.alertes38.org

-Mobil'emploi est une aide logistique pour le retour à l'emploi : auto-école associative, transport micro-collectif à la demande et location de véhicules.

Renseignements au 04 79 85 95 22 ou contact@mobil-emploi.fr

-Il existe depuis peu à Crolles une résidence sociale « La Canopée » gérée par l'ADOMA. C'est une aide pour les jeunes confrontées à des problématiques de garantie de ressources financières à accéder à un logement.

Renseignements 04 76 22 94 37 www.adoma.fr

Espace Belledonne et préfiguration du Parc Naturel Régional de Belledonne

Les dernières avancées :

Le 19 juin 2014, l'assemblée plénière de la **Région Rhône-Alpes a adopté** la délibération concernant le **projet de PNR de Belledonne**. Cette délibération :

- Prend acte des résultats positifs de l'étude de faisabilité et d'opportunité d'un PNR Belledonne
- Autorise l'association Espace Belledonne à se constituer en association de préfiguration du projet de PNR
- Prescrit l'écriture d'un projet de territoire (délais d'environ 2 ans), formalisé à travers une charte.

A l'occasion de son Assemblée Générale extraordinaire du **13 novembre dernier**, les membres de l'Espace Belledonne ont voté l'**évolution des statuts de l'association**. Cette évolution permet principalement à l'Espace Belledonne d'intégrer la mission de préfiguration du PNR de Belledonne à son objet associatif. Dans le même temps sa composition s'ouvre largement à une trentaine de nouveaux organismes socio-économiques partenaires et aux 85 communes constitutives du périmètre d'étude du PNR de Belledonne.

Un P.N.R. porte 5 missions :

- La protection et la gestion des patrimoines naturel, culturel et paysager
- L'aménagement du territoire.
- Le développement économique et social.
- L'accueil, l'éducation au territoire et l'information.
- L'expérimentation et l'innovation.

Comment fonctionne-t-il ?

- **Le périmètre définitif** du parc naturel régional de Belledonne sera **défini en fonction des communes qui auront choisi** de manière libre, volontaire et individuelle, d'adhérer au projet de charte et au syndicat mixte. Il n'y a aucune obligation pour une commune d'intégrer le projet.

- Le parc naturel régional reçoit un **soutien financier annuel de la Région** (environ 60 % de son budget), de l'Etat, des Départements et des communautés de communes et communes adhérentes.

- **Tous les 12 ans, le label est remis en question.** Le territoire doit évaluer son action et écrire une nouvelle charte. A ce moment le périmètre peut aussi évoluer (des communes peuvent sortir ou rentrer dans la démarche).



Il est prévu dans les prochaines semaines qu'une lettre d'information, coéditée par l'Espace Belledonne et la Région, sera envoyée à chaque domicile par les services de la région. D'autre part, l'Espace Belledonne est en train de réfléchir à associer les habitants des villages à la démarche, à partir de 2016.

Nous vous invitons dès maintenant à consulter le document très complet mis en ligne sur le site de l'espace Belledonne qui s'intitule « Questions-réponses sur le projet du PNR en Belledonne » (http://espacebelledonne.fr/IMG/pdf/QR_PNR_version_finale.pdf)



	<i>Parc naturel régional</i>	<i>Parc national</i>
Créé par	Décret du Premier ministre sur la proposition du Conseil Régional	Décision gouvernementale
Géré par	Un Syndicat Mixte des collectivités locales	Un établissement public national
Possède	Peu ou pas de réserves naturelles	Des réserves intégrales
Chasse Pêche	Non limitées	Limitées
Activités humaines	Pas de réglementations particulières	Astreintes à une réglementation
Accès	Libre	Peut être réglementé
Buts	- Territoire habité - Préservation et valorisation des richesses naturelles et culturelles - Développement économique rural - Accueil dans la zone du Parc - Animation culturelle, éducation au territoire	Sauvegarde du milieu naturel surtout dans un but scientifique

Etat Civil

Naissances

- DUCOTE Charlotte Jeanne née le 16 septembre 2014
- RECHE BELLASSAI Emanuel né le 09 décembre 2014

Mariages

- LE PIERRES Hugo et DU BOYS Raphaëlle Thérèse Marie, le 20 décembre 2014

Décès

- PAPET Lucette Marie Valérie le 1er janvier 2015
- VOCHE Marcel Georges Maurice le 03 janvier 2015
- BRU Yann le 03 janvier 2015

Urbanisme

Déclarations préalables

- Mme Sandrine LEFEVRE : La Ville A351, fermeture de terrasse d'été.
- M. Thierry CHIAPPA : Le Mollard B266, aménagement de combles sur garage et pose de velux
- M. Michel MORINI : Le Fay C476, remplacement de l'abri en tôle en abri à bois.

Permis de Construire

- M. BOIS-FAVRE Freddy : Le Fay C1138 / 1137, Création de garage

Certificats d'urbanisme d'information

CUa, dans le cadre des ventes et partages de propriétés.

- Me Marie Krampac - Duverneuil : Le Mollard B 215
- Me Paul Gourgue : Les Grands Champs B 174
- Me Marc Dubois : Côte Rôtie A 162
- Mme Nadège Collet : La Ville A 767
- Me Olivier Glaize : Bois Rossin A 42 / 550 / 486 – Cotanas A 67 / 64 – Paturel C 768 – La Mouille C 1076

CUa, dans le cadre des ventes et partages de propriétés.

- M. Christophe Bert et Mme Ginette Bert : Le Mollard B685/686, construction pour un ou deux logements :

10 refus.

✿ Nouveaux arrivants

- M. MARECHAL Sébastien et Mme FRISQUE Florence, La Bourgeat
- Mme LEMATTRE- JONSSON Émilie, La Faure
- M. GUILLARD Thomas et Mme VIAL Alexandra, La Felisotte
- M TERREL Raphaël et Mme MARTIN Sandrine, Le Mollard.

Recensement militaire

Qui ? Filles et garçons âgés de 16 ans (nés en 1999)

Où ? À la mairie du domicile

Quand ? Dès l'anniversaire des 16 ans

Pourquoi ? Pour enregistrer et permettre la convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Recensement Jeunes

Dans le cadre de la mise à jour du fichier des jeunes de la commune, la mairie souhaiterait recenser les noms, prénoms et date de naissance des enfants mineurs de Sainte-Agnès.

Merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie :

Tél. 04.76.71.48.85 ou par mail : mairie.ste-agnes38@wanadoo.fr

Sapeurs Pompiers

L'amicale des Sapeurs Pompiers du Vorz profite de ce premier numéro de l'année 2015 pour vous présenter ses meilleurs vœux et vous remercie vivement pour l'accueil chaleureux que vous nous avez réservé lors de la tournée des calendriers.

Cette année sera marquée par l'ouverture de la nouvelle caserne ce qui nous donnera l'opportunité de vous y recevoir et ainsi maintenir cette proximité qui nous tient à cœur.



Mairie de Sainte Agnès

☎ tél. : 04 76 71 48 85
fax : 04 76 13 04 84

Ouverture au public :
Mardi 13h30-18h00
et Jeudi 13h30-17h

Secrétariat joignable :
Mardi, Jeudi, Vendredi
8h30-12h30 et 13h30-17h00
Mercredi
9h00-12h00 et 13h30-16h30

Vous souhaitez recevoir les infos de la mairie par internet ?
Envoyez-nous un courriel.

✉ mairie.ste-agnes38@wanadoo.fr



Permanence parlementaire de François Brottes

Député de l'Isère
Président de la Commission des Affaires Economiques
77 place de la Mairie
38660 LA TERRASSE
Tél 04 76 92 18 96 / fax 04 76 92 18 98
email : francois.brottes@wanadoo.fr

www.francois-brottes.com

Cérémonie du 11 novembre

Vous avez été nombreux à venir pour cette double cérémonie qui s'est déroulée en deux temps et en deux lieux, à Sainte Agnès et à Saint Mury. Un anniversaire un peu particulier pour la commémoration de la fin de la première guerre mondiale



démarrée 100 ans plus tôt. A cette occasion, les enfants ont lu des lettres de poilus et les maires des deux communes ont partagé leur parole. Dans ces circonstances particulières, la lecture enchaînée des noms sur les deux monuments aux morts a mis singulièrement en valeur les liens de parenté et l'unité des deux communes.

Chemin Jean-Collet

Le **chemin a été emporté** sur une trentaine de mètres le 29 octobre dernier **suite à un éboulement**. Le câble avec le grillage qui supportaient la terre du chemin ont été arrachés. **Jean-Collet n'est donc plus accessible par pré Marcel.**

Une évaluation des travaux à réaliser sera faite dès la fonte des neiges aura fondu dans la vire. On peut espérer un rétablissement de l'accès en début d'été. Un bon point pour notre santé à tous puisqu'il nous faut partir de plus bas par la Gorge ou plus haut par le magnifique col de la mine de fer pour accéder au refuge. Bonne marche !



Conseil Municipal des Jeunes

Au cours de la campagne électorale nous avons proposé la mise en place d'un conseil municipal des jeunes sur la commune de Sainte Agnès. Nous allons par conséquent inviter les **jeunes âgés de 12 à 18 ans** afin qu'ils participent à une **réunion d'information sur ce sujet le vendredi 10 avril à 18h30 à la salle du presbytère**. Au cours de cette réunion les élus qui constituent la commission « lien social » ainsi que les référents des hameaux présenteront le rôle du conseil municipal des jeunes et l'organisation que celui-ci doit prendre d'un point de vue administratif. Cette réunion nous permettra aussi et surtout de savoir si vous êtes partants pour cette expérience. Nous espérons par conséquent que vous serez tous présents. Veuillez-vous faire connaître en mairie afin que nous puissions vous faire suivre une invitation nominative, certains d'entre vous n'étant pas recensés.

Services Techniques

- Dès les beaux jours fin de mise en place de la **signalisation routière à La Ville et au Mollard** pour plus de sécurité des usagers, les arrêts de bus scolaire et passages piétons.
- A **La Bourgeat** en collaboration avec la DDT et les propriétaires de chemin : **rectification de l'écoulement de l'eau** pour éviter les plaques de verglas sur le CD.290.
- Mise en place de 2 panneaux d'informations avec le plan de la commune à La Faure et aux Grands Champs.

- Cet hiver le transport des copeaux pour la chaufferie s'est effectué avec le camion de la commune de la Combe de Lancey, en échange prêt du tractopelle. D'autres échanges de ce genre sont prévus avec les communes voisines.



Broyeuse de copeaux
pour la chaufferie

- Pendant les vacances scolaires de Février les employés ont repeint les portes des classes.

Merci aux employés pour le déneigement régulier et malgré quelques difficultés avec des véhicules mal stationnés.

📅 Agenda de nos villages

✍ APESAM

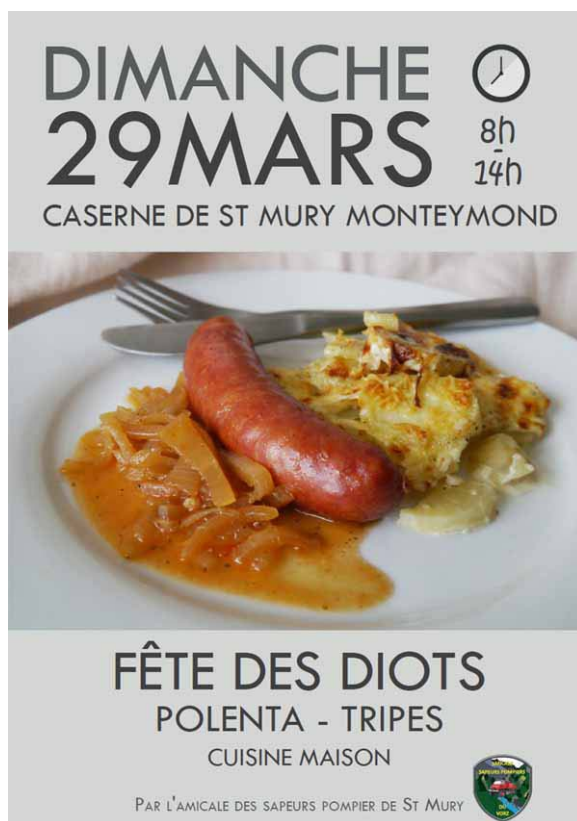
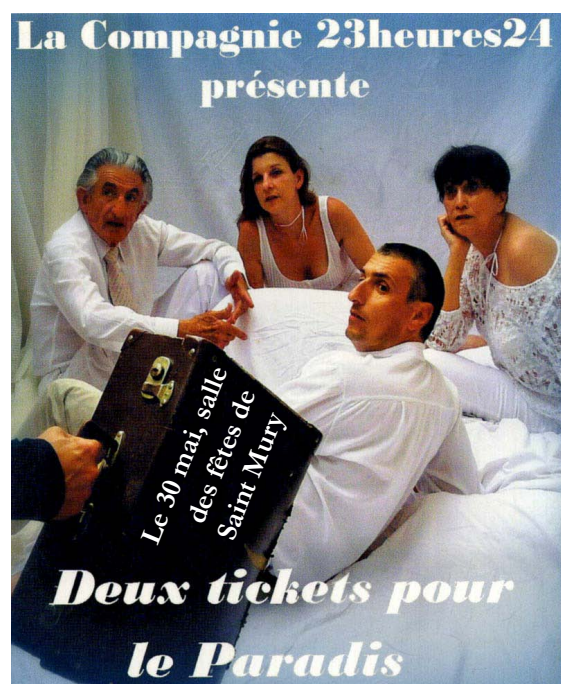
• **Marché aux fleurs** : 1^{er} mai à côté du Grand Joly à partir de 13h. Donnez des couleurs et des parfums à votre jardin. Venez nombreux ! Le bénéfice est redistribué aux écoles.



- Conférence « **Le rôle du Père aujourd'hui** » par une psychologue le 10 avril à 20h30, salle du presbytère de Sainte Agnès.
- Théâtre «**Deux tickets pour le paradis**» le 30 mai à 20h30 à la salle des fêtes de Saint Mury.
- **Jeux d'orientation** le 31 mai au col de Mouilles en partenariat avec le GUC. Départ 10h30, durée 2h, prévoir un pique-nique en famille.
- **Troc'n Music** 8 juillet à confirmer

✍ Les « jeux-dits » du Grand Joly

Toutes les 6 semaines le restaurant le Grand Joly propose un goûter pour 6 € aux amateurs de jeux de société qui s'y retrouvent pour partager un moment agréable autour d'une belote, d'un rami, d'un Scrabble, d'un Rumikub, d'une partie d'échecs ou tout autre jeu que l'on voudra apporter et faire découvrir. La prochaine édition aura lieu le jeudi 26 mars, vous serez les bienvenus. Inscriptions auprès de Martine Lamour : 04.76.71.63.77



Ecofestival en Grésivaudan 6 et 7 juin 2015

A 2 pas de Grenoble et de Chambéry, venez découvrir une atmosphère unique de partage : concerts, spectacles pour toute la famille, foire bio, conférences...

La quatrième édition aura lieu à Lumbin sur le thème de « Construisons nos transitions ! »

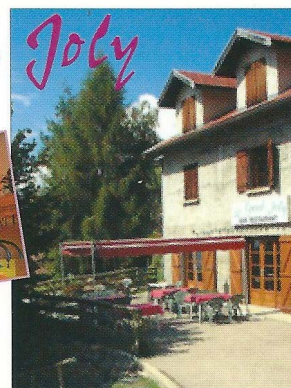
Entrée libre. Toutes les infos sur www.ecofestival.fr

Si vous sentez concernés par la préservation de notre territoire, l'écologie dans son ensemble et que vous habitez le Grésivaudan vous pouvez nous rejoindre en nous envoyant un courriel à contact@ecofestival.fr.



Le Grand Joly
Restaurant
Chambres d'Hôte

La Perrière - 38190 Sainte-Agnès
Tél. 04 76 45 68 78
www.restaurant-le-grand-joly.fr



Avis de recherche

Dans le but de faire une exposition « Regards sur le passé », je recherche des photos de famille et des cartes postales illustrant le quotidien, les métiers ou simplement des moments de vie.

Si vous possédez des photos de vos parents ou grands-parents confiez-les-moi, pour que je puisse en faire une copie, j'en prendrai le plus grand soin ... avant de vous les rendre.

Pour me contacter : Claude Lamour 04.76.71.63.77

Merci de votre confiance.